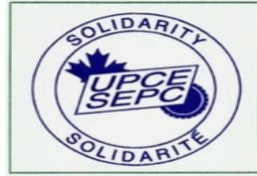




From anywhere... De partout...
to anyone jusqu'à vous



Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 janvier 2010

Présences :

SCP

Laurie Ryan
Marsha Creary

SEPC/AFPC

Janet May
Gena Clowater

Conseillers

Louise Chayer-Ayers
Rick Leger

Conférenciers invités

Denise Portugaise
Éric Desjardins

Affaires courantes

1. Révision et approbation du procès-verbal de la réunion du CNMSS du 24 novembre 2009

Il a été convenu que les parties ont eu l'occasion de prendre connaissance du procès-verbal de la réunion du 24 novembre et de proposer des modifications. Le procès-verbal est donc adopté.

2. Formation et réorganisation en matière de santé et de sécurité Point n° 08-02-5

La SCP fournira des rapports annuels au sujet de la formation des membres des CLCSS. Le Comité a convenu que ce point est maintenant réglé.

Affaire classée.

3. Employés excédentaires (Point n° 06-10-20-A)

La SCP a informé le Comité que le bulletin avait été envoyé aux équipes des Relations avec les employés (RE) et aux directeurs de la GRE. Les membres de l'AFPC ont mentionné une situation qui s'est produite récemment à Calgary dans laquelle il semble que les processus de déclaration d'employés excédentaires

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 janvier 2010

n'ont pas été respectés. Les membres de l'AFPC ont demandé un exemplaire du bulletin.

Mesures à prendre :

3.1 La SCP fournira à l'AFPC un exemplaire du bulletin distribué.

4. Procédures d'évacuation (Point n° 06-06-F)

La SCP a informé le CNMSS qu'un fournisseur a été sélectionné et que la procédure sera élaborée dans la Région du Grand Toronto. La SCP a ajouté que des rencontres régulières avaient lieu avec le fournisseur.

Selon la SCP, le travail d'élaboration par le fournisseur est en cours dans la Région du Grand Toronto et de nouvelles mises à jour à ce sujet seront présentées au comité au cours des réunions à venir.

La SCP a également souligné que les procédures d'évacuation font partie de la liste de vérification pour les nouveaux employés.

Mesures à prendre :

4.1 La SCP présentera des mises à jour au cours des réunions à venir.

5. CLCSS – Questions non résolues (Point n° 09-03-1)

Une brève discussion a eu lieu au sujet de l'abri réservé aux fumeurs à Fredericton. L'AFPC a déclaré que la mise en place de l'abri est terminée et que le problème est résolu. Les gestionnaires locaux doivent toutefois publier un communiqué pour les employés relativement à l'utilisation de l'abri.

Les membres du CNMSS représentant l'AFPC ont déclaré que le communiqué à l'intention des employés relativement à l'utilisation de l'abri en tant que zone désignée pour fumeurs a été très efficace, mais que certains employés continuent malgré tout à fumer dans des endroits non désignés à cet effet. Des mesures de renforcement positif au sujet de l'utilisation de l'abri seront nécessaires, en particulier au début.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 janvier 2010

Le Comité a convenu que ce point est maintenant réglé. La direction locale s'efforcera de régler définitivement le problème des employés qui fument dans des zones non désignées.

Affaire classée.

6. Intimidation au travail (Point n° 09-03-5)

La SCP a avisé le CNMSS que le comité de la Société sur l'Engagement des employés serait constitué de nouveau. L'un des points à l'ordre du jour de ce comité est le conflit en milieu de travail. On envisage d'améliorer la formation sur les conflits en milieu de travail. Une formation plus poussée sera ainsi donnée aux nouveaux employés, aux employés actuels et aux chefs d'équipes. La SCP a également mentionné que le code de conduite fait l'objet d'une évaluation, et que les valeurs de la Société sont réexaminées afin de tenir compte de tels problèmes.

L'AFPC a offert de fournir des commentaires relativement à l'élaboration de la formation, car elle croit que cela pourrait être avantageux, notamment en ce qui a trait à des exemples de types de conflits en milieu de travail qui doivent être abordés.

La SCP a mentionné que le problème de libellé relatif à la trousse d'intégration avait été étudié et qu'elle considérait que le libellé actuel transmettait adéquatément l'information sur la possibilité qui s'offre à un employé membre d'un syndicat de communiquer avec son représentant syndical s'il le souhaite. La SCP a indiqué qu'aucun problème n'avait été soulevé auparavant au sujet du libellé actuel. L'AFPC a souligné que, selon la pratique en vigueur, au moment de l'embauche, on présente aux nouveaux employés leur représentant syndical, en les informant qu'ils peuvent communiquer avec lui s'ils ont besoin d'aide.

La SCP a demandé à l'AFPC de fournir des exemples de « conflits en milieu de travail » à l'occasion de la prochaine réunion du CNMSS afin de contribuer à l'élaboration de la formation, qui devrait être en cours à ce moment-là.

La SCP a assuré au comité que la formation relative à l'annexe « S » ne serait pas retardée en raison de l'élaboration de la formation sur les conflits en milieu de travail.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 janvier 2010

Mesures à prendre :

- 6.1 L'AFPC fournira des exemples afin de contribuer à l'élaboration de la formation relative aux conflits en milieu de travail à l'occasion de la prochaine réunion du CNMSS.
- 6.2 La SCP fournira régulièrement des mises à jour au comité relativement à la formation améliorée et à toute modification du code de conduite. S'il y a des mises à jour importantes, Denise Portugaise assistera à la réunion du CNMSS afin de fournir plus de précisions.

7. Problèmes liés aux maladies mentales (Point n° 09-03-7)

La SCP a informé le CNMSS qu'il existe de nombreuses ressources pour traiter ce genre de problèmes, notamment les plans de retour au travail de Manuvie, qui peuvent tenir compte de telles maladies, le PAE, les Droits de la personne, le lien Ma santé en tête sur Intr@poste, etc. La SCP a également donné un aperçu des préparatifs pour 2010. Elle a offert de faire une présentation à la réunion de janvier du CNMSS.

La SCP a informé le Comité que la présentation prévue pour la réunion d'aujourd'hui devait être reportée à la réunion de mars.

Mesures à prendre :

- 7.1 Judy Middlemiss fera une présentation du Programme d'aide aux employés (PAE) à la prochaine réunion du CNMSS, et répondra aux questions sur le sujet.

8. Vérifications (Point n° 09-03-8)

Une mise à jour verbale au sujet de la vérification du 4^e trimestre a été effectuée. Une présentation devrait suivre. Les résultats révèlent une amélioration globale de 14,4 % en 2009 par rapport aux paramètres de référence.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 janvier 2010

Une brève discussion a eu lieu au sujet des capsules Info-sécurité. Il a été convenu que l'AFPC proposerait une liste de dix sujets pour les capsules Info-sécurité et que la SCP les prendrait en considération pour des mises en œuvre futures.

Les membres de l'AFPC ont suggéré les dix sujets suivants pour les capsules Info-sécurité :

1. Techniques appropriées de levage
2. Techniques d'étirement
3. Ergonomie des postes de travail
4. Sensibilité aux parfums
5. Importance et avantages de prendre des pauses café et repas selon l'horaire prévu
6. PAE et services offerts
7. Great-West
8. Technique de marche pour l'hiver
9. Protection individuelle – Importance du port de chaussures appropriées
10. Procédures en cas d'urgence, premiers soins et évacuation

Une brève discussion a eu lieu sur les façons de sensibiliser les employés à l'existence des capsules Info-sécurité, par exemple, par la voie d'Intr@poste pour les chefs d'équipe, par l'entremise des CLCSS, lors de séances d'information hebdomadaires, en mode libre-service, etc. On a demandé aux membres du comité de réfléchir à la stratégie de communication, afin de pouvoir en discuter davantage au cours de la prochaine réunion.

Mesures à prendre :

- 8.1 La SCP fournira au comité des copies électroniques de la mise à jour de la vérification pour le 4^e trimestre.
- 8.2 La SCP doit étudier les sujets pour les capsules Info-sécurité proposés par l'AFPC.
- 8.3 Les stratégies de communication doivent être étudiées plus en profondeur et feront l'objet d'une discussion au cours de la prochaine réunion.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 janvier 2010

9. Violence au travail (SCP n° 09-05-05)

La SCP a annoncé que des séances annuelles de sensibilisation mettant l'accent sur des problèmes qui sortent du cadre du milieu de travail seront organisées dans divers endroits par les services de sécurité locaux de la SCP. La SCP informera le Comité lorsque ces séances auront eu lieu.

La SCP a distribué aux membres du comité l'ébauche du module de formation des chefs d'équipe en matière de prévention et de répression de la violence en milieu de travail afin qu'ils l'examinent et fassent des commentaires. La SCP a demandé à l'AFPC de prendre connaissance du document et de le retourner à la Société en y intégrant ses commentaires. Dans la mesure où la mise en œuvre de la formation est prévue pour juin et juillet 2010, la SCP a demandé à ce que le document commenté soit retourné à la Société à des fins de révision au plus tard à l'occasion de la prochaine réunion du CNMSS en mars 2010.

En ce qui concerne la récupération des véhicules, la SCP a souligné que les employés pouvaient utiliser leur temps de non-disponibilité pour le faire, mais qu'ils devaient en avertir leur superviseur. Certaines préoccupations ont été manifestées selon lesquelles les employés pourraient dépasser leurs limites de temps et être pénalisés, mais la SCP a répondu que ce genre de problème ne devrait pas se poser, dans la mesure où la plupart des employés sont toujours en avance sur leurs tâches. Si jamais cela devait se produire, le temps supplémentaire utilisé pourrait être justifié en tant qu'écart explicable. Les véhicules doivent être déplacés durant le jour, dans la mesure du possible. Il a été convenu que les sections locales auraient la responsabilité de présenter ce processus aux employés.

Mesures à prendre :

- 9.1 La SCP informera le Comité de la tenue des séances de sensibilisation.
- 9.2 L'AFPC doit revoir l'ébauche du module de formation des chefs d'équipe en matière de prévention et de répression de la violence en milieu de travail et fournir ses commentaires au plus tard lors de la prochaine réunion du CNMSS en mars 2010.
- 9.3 Les sections locales doivent présenter le processus relatif à l'utilisation du temps de non-disponibilité pour déplacer les véhicules.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 janvier 2010

10. Processus d'enquête sur un accident (AFPC 09-07-08)

Lors d'une réunion précédente, la SCP avait confirmé qu'elle cherchait à normaliser les procédés relatifs aux enquêtes sur les accidents et qu'un programme avait été préparé pour être utilisé dans le cadre d'un projet pilote qui débiterait à la fin de septembre 2009.

La SCP a confirmé qu'une formation a été conçue pour les superviseurs et qu'un projet pilote a été réalisé en septembre à Hamilton. La SCP mènera un autre projet pilote afin de confirmer les résultats obtenus à Hamilton. Le processus sera lancé en 2010 et pourrait également inclure une séance de formation distincte qui serait plus courte et qui s'adresserait aux gestionnaires.

Mesures à prendre :

- 10.1 La SCP a annoncé que le deuxième projet pilote devait commencer le lendemain, le 20 janvier 2010. La SCP fournira une mise à jour lors de la prochaine réunion du CNMSS de l'AFPC.

11. Projet pilote sur l'utilisation du Purell (AFPC 09-09-01)

La SCP a mentionné qu'il y a eu une distribution massive de désinfectant au printemps et qu'il est possible d'en commander. L'AFPC a souligné qu'il n'y avait pas de distributeur de désinfectant à l'entrée de l'établissement de Vancouver, mais il semblerait qu'on ait réglé le problème et commandé du désinfectant.

L'AFPC a précisé que ce problème avait été résolu. Le Comité a convenu que ce point est maintenant réglé.

Affaire classée.

12. BLJC à Antigonish (AFPC 09-09-18)

Lors d'une réunion précédente du CNMSS, les membres de l'AFPC avaient attiré l'attention sur les problèmes non résolus à Antigonish (problèmes d'éclairage dans le stationnement) et sur la réponse apportée par BLJC à ces problèmes. La SCP a indiqué que la situation est prise en charge et qu'une demande de proposition est en cours pour régler le problème d'éclairage.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 janvier 2010

Mesures à prendre :

- 12.1 La SCP effectue actuellement un suivi et fera état de l'évolution de la demande de proposition au cours de la prochaine réunion du comité.

13. Rapports trimestriels sur le Programme de prévention des risques en milieu de travail (PPRMT) – (09-11-01)

Une discussion a eu lieu sur le Programme de prévention des risques en milieu de travail (PPRMT) et sur les rapports trimestriels qui s'y rapportent. L'AFPC a demandé à la SCP de créer un modèle bilingue pour les rapports trimestriels.

Mesures à prendre :

- 13.1 Demeure en suspens – La SCP doit étudier plus en détail les exigences du PPRMT et envisager la création de modèles bilingues.

14. Comité de santé et sécurité d'Edmonton Ouest (09-11-12)

L'AFPC soutient que l'installation d'Edmonton Ouest souffre de l'absence de membres de l'AFPC au sein du comité de santé et de sécurité. L'AFPC a précisé qu'il y a plus de 20 employés à cet établissement, mais aucune représentation de l'AFPC au comité actuel sur la santé et la sécurité. L'AFPC a demandé si elle pouvait avoir son propre comité.

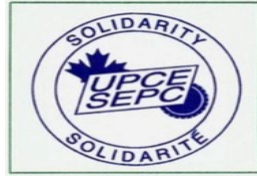
La SCP a répondu qu'il ne peut y avoir plus d'un comité par lieu de travail, en vertu des dispositions du *Code canadien du travail*. Il faudrait obtenir une permission spéciale de la part de RHDCC pour s'écarter de la loi.

Mesures à prendre :

- 14.1 Demeure en suspens. La SCP communiquera avec le directeur régional en matière de santé et sécurité de la région d'Edmonton afin de trouver une autre solution.



From anywhere... De partout...
to anyone jusqu'à vous



Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 janvier 2010

15. Intégration des comités au site Web (09-11-13)

L'AFPC a demandé si les comités de santé et de sécurité peuvent être ajoutés à Intr@poste.

La SCP a répondu qu'il serait très difficile d'ajouter la liste des comités au site Web et de la maintenir. Les participants ont discuté de la faisabilité et des avantages d'une telle mesure. Il a été convenu que ce point était réglé, mais qu'on pourrait envisager de nouvelles options le cas échéant.

Affaire classée.

16. Proposition de dates pour les réunions de 2010 du CNMSS

L'AFPC a proposé les dates qui suivent pour les réunions de 2010 :

Le mardi 19 janvier 2010
Le mercredi 10 mars 2010
Le mardi 11 mai 2010
Le mardi 6 juillet 2010
Le mardi 7 septembre 2010
Le mardi 16 novembre 2010

Les membres du comité ont accepté ces dates pour les réunions de 2010.

Affaire classée.

Nouveaux points

17. Temps de déplacement pour se rendre aux réunions du CNMSS de l'AFPC et en revenir (10-01-19)

Les membres de l'AFPC ont souligné qu'en raison de la réduction du nombre de vols offerts, il devenait de plus en plus difficile de se rendre aux réunions du CNMSS et d'en revenir dans les délais prévus. Ils mentionnent qu'à cause des horaires de vol peu pratiques, ils doivent parfois prendre un vol partant plus tôt que nécessaire pour se rendre à la réunion et attendre le départ d'un vol pour rentrer chez eux. Les membres de l'AFPC demandent à ce qu'on leur accorde des valeurs de temps supplémentaires pour compenser ces inconvénients.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 janvier 2010

La SCP a fait valoir qu'elle utilisait la téléconférence pour d'autres réunions semblables ainsi que pour les réunions préparatoires, et que cela fonctionnait très bien. La SCP a demandé que les membres de l'AFPC envisagent la possibilité d'utiliser la téléconférence, tout en précisant que si des réunions en personne étaient nécessaires à l'occasion, celles-ci pourraient quand même avoir lieu. Les membres de l'AFPC ont convenu d'envisager la téléconférence et de faire part de leurs commentaires à l'occasion de la prochaine réunion du CNMSS.

Le Comité a convenu qu'en ce qui concerne la prochaine réunion du CNMSS de l'AFPC, en mars 2010, tous les membres y assisteront en personne, comme prévu à l'origine, et que l'idée de téléconférence pourra y faire l'objet d'une discussion plus approfondie.

Mesure à prendre

- 17.1 Les membres de l'AFPC doivent envisager le concept de téléconférence et faire part de leurs commentaires à l'occasion de la prochaine réunion.

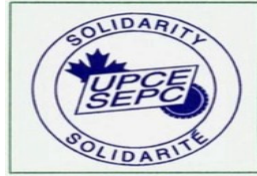
18. Parfums en milieu de travail

Les membres de l'AFPC ont informé le Comité que les problèmes relatifs à la sensibilité aux parfums devenaient plus fréquents et ont demandé si la SCP avait une politique sur les parfums en milieu de travail. La SCP a expliqué qu'en raison de la variété et de la diversité des situations de travail au sein de la Société, il serait difficile d'appliquer une politique interdisant les parfums, mais que l'on s'attendait à ce que les employés respectent l'environnement de travail des autres et fassent preuve de modération. La SCP a souligné que les employés qui se sentent incommodés par les parfums en milieu de travail doivent en faire part à leur chef d'équipe, qui tentera de régler le problème. La SCP a rappelé qu'il existe une affiche « La modération a bien meilleure odeur » (*Use scents with sensibility*) qui est disponible dans SAP. Ces affiches, qui peuvent être apposées à divers endroits du lieu de travail, se sont avérées efficaces par le passé. La SCP a souligné qu'il existait peut-être des lignes directrices en matière de parfums en milieu de travail, mais qu'elle devrait le vérifier.

- 18.1 La SCP doit fournir plus de précision sur l'emplacement de l'affiche « La modération a bien meilleure odeur » (*Use scents with sensibility*) dans SAP.



*From anywhere... De partout...
to anyone jusqu'à vous*



Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 janvier 2010

18.2 La SCP doit vérifier s'il existe des lignes directrices en matière de parfums en milieu de travail.

La séance a été levée. La prochaine réunion du CNMSS est prévue le mercredi 10 mars 2010, de **12 h 30 à 15 h**, dans la salle de conférence **NO150D**.

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

COPRÉSIDENTE intérimaire, Postes Canada :
Laurie Ryan

COPRÉSIDENTE, Syndicat des
employés des postes et
communications/Alliance de la
Fonction publique du Canada
(SEPC/AFPC) : **Janet May**